

C'est plus de <u>4 locations par jour</u>

Nos honoraires d'agence T.T.C. Location

♦Visites:

2,1 % (zones tendues) ou 1,8 % (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2,1 % (zones tendues) ou 1,8 % (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.

- → Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire):
- 2,1 % (zones tendues) ou 1,8 % (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le locataire,
- 2,1 % (zones tendues) ou 1,8 % (autres zones) du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.

+ Etat des lieux :

- 3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire.
- → Rédaction du bail et documents annexes :

95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire.

Dans la limite du plafond de 13 Euros/m² en zones tendues ou 11 Euros/m² en dehors de ces zones, conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires :

« Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en zones tendues, à 10 euros par mètre carré de surface habitable, et, pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers

Consultez notre service pour plus d'informations

Notre Réseau c'est vous!



HONORAIRES D'AGENCE

0 – 30 000€	3000 € à la charge du vendeur
PRIX DE VENTE	HONORAIRES
30 001 € - 40 000 €	10 %
40 001 − 70 000 €	9 %
70 001 − 100 000 €	8 %
100 001 - 130 000 €	7,5 %
130 001 - 160 000 €	6,5 %
160 001 - 210 000 €	6%
210 001 - 250 000 €	5,50%
A partir de 250 001 €	5%

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR - ESTIMATION ECRITE A LA CHARGE DU VENDEUR : 80 € TTC (Offerte si mandat de vente)

Votre agence partenaire:

AJP LITTORAL - 68 Rue Jean Jaurès 44600 SAINT NAZAIRE

Tél: 02 40 11 22 22 - Fax: 02 51 73 91 13

Email: saintnazaire@ajp-immobilier.com / Site: www.ajp-immobilier.com